

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR DÉPOSER LA DÉFENSE OU LES OBSERVATIONS

Article 115 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12
Articles 20 et 21 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 7

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La partie défenderesse et les autres parties peuvent, dans les 45 jours de la signification de la demande introductive d'instance, déposer une défense ou des observations par écrit au greffe du district de la Cour du Québec où la demande est formée.

Dans le cas où une partie ne respecte pas ce délai de 45 jours, elle peut demander à un juge du Tribunal de le prolonger si l'intérêt de la justice le requiert.

MARCHE À SUIVRE

NOTIFICATION

Vous devez notifier votre Demande de prolongation du délai pour déposer votre défense ou vos observations à toutes les autres parties au dossier.

La notification peut, par exemple, être faite par courrier recommandé, par service de messagerie (Purolator, UPS, etc.) ou par huissier.

DÉPÔT AU GREFFE

Comme précisé à la [Directive du Tribunal des droits de la personne](#), vous devez déposer deux exemplaires papier de votre Demande de prolongation du délai, accompagnée de la preuve de sa notification aux autres parties, au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire où la demande est formée et qui est indiqué sur les actes de procédure.

Ce document doit aussi être transmis au Tribunal sur un support technologique. Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés par le Tribunal, au besoin.

DÉPÔT AU GREFFE NUMÉRIQUE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

Vous pouvez déposer votre Demande de prolongation du délai dans un autre district judiciaire auprès du Greffe numérique judiciaire du Québec. Pour utiliser cette option, visitez : <https://lexius-gnjq.justice.gouv.qc.ca/en/Accueil>

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

- Le numéro des notes explicatives réfère aux sections du formulaire portant le même numéro.
- Le présent formulaire doit être imprimé au **recto uniquement**.

1 DISTRICT ET NUMÉRO DE DOSSIER

Indiquez le district judiciaire et le numéro de dossier qui apparaissent sur les actes de procédure qui vous ont été notifiés.

2 IDENTIFICATION DES PARTIES

Indiquez le prénom et le nom de chacune des parties tels qu'indiqués dans la Demande introductive d'instance.

3 CONTENU DE LA DEMANDE

- Inscrivez la date d'échéance pour le dépôt de votre défense ou de vos observations.
- Indiquez les motifs pour lesquels votre demande de prolongation du délai devrait être accordée.
- Inscrivez la date jusqu'à laquelle vous demandez que le délai pour déposer votre défense ou vos observations soit prolongé.
- Signez la demande de prolongation du délai.

4 DÉCLARATION SOUS SERMENT

Indiquez votre adresse complète.

Procédez à la signature de la déclaration devant une personne habilitée à recevoir un serment (ex. : un avocat, un commissaire à l'assermentation, un greffier).

5 AVIS DE PRÉSENTATION

Indiquez les prénom, nom et adresse des parties à qui vous donnez l'avis.

Indiquez la date à laquelle la demande sera présentée en vous référant aux dates indiquées sur notre [site internet](#) pour le rôle de gestion mensuel.

Signez l'avis de présentation.

6 ENDOS

La plupart des informations s'enregistrent automatiquement dans l'endos lorsque vous remplissez le présent formulaire. Ainsi, vous n'avez qu'à indiquer votre adresse courriel et votre numéro de téléphone.

Vous devez brocher l'endos au dos de votre demande de prolongation du délai.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
Greffes de la Cour du Québec

N° de dossier : _____

2

et

et

Partie(s) demanderesse(s)

c.

et

et

Partie(s) défenderesse(s)

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR DÉPOSER LA DÉFENSE OU LES OBSERVATIONS

Articles 115 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12

Article 20 et 21 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 7

3

À L'UN DES HONORABLES JUGES DU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE,

expose ce qui suit :

avait jusqu'au _____ pour déposer _____
(Date limite pour dépôt)

au greffe civil de la Cour du Québec.

a été dans l'impossibilité de déposer _____ avant

cette date pour la ou les raisons suivantes :

demande que le délai pour déposer _____
soit prolongé jusqu'au _____
Date

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la demande de prolongation du délai pour déposer

PROLONGER le délai de _____ pour déposer jusqu'au

LE TOUT, sans frais de justice.

SIGNATURE	SIGNATURE	SIGNATURE
1	2	3
Signé à _____, Ville	Signé à _____, Ville	Signé à _____, Ville
le _____ Date	le _____ Date	le _____ Date

4 DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné(e)

Prénom et nom

domicilié(e) et résidant au

Numéro Rue Appartement Ville Province Code postal

affirme solennellement que tous les faits allégués dans cette demande sont vrais.

Et j'ai signé à

Ville

Signature

Assermenté(e) devant moi,

À

Ville

, le

Date

Avocat / Greffier / Commissaire à l'assermentation

Nom en lettres moulées

5 AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires :

Prénom, nom et adresse complète

Prénom, nom et adresse complète

Prénom, nom et adresse complète

Prénom, nom et adresse complète

Soyez avisé que la présente demande de _____ pour d'obtenir prolongation du délai de dépôt de _____ sera présentée pour adjudication lors d'une conférence de gestion tenue le _____. À défaut, le Tribunal fixera la date et le lieu de présentation retenus et en retenus et en avisera les parties.

À

Ville

, le

Date

Signature

Nom en lettres moulées

No :

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
(Greffes de la Cour du Québec)
DISTRICT DE

et

et

Partie(s) demanderesse(s)

c.

et

et

Partie(s) défenderesse(s)

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI
POUR DÉPOSER LA DÉFENSE OU LES
OBSERVATIONS

Nom :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :